

## Conditions de participation au 12<sup>ème</sup> Marché de Noël de

# Cout' Pat

dimanche 18 novembre 2018

La Couture Boussesey – Salle polyvalente



**Afin de vous accueillir au mieux et de vous garantir un marché artisanal de qualité, nous vous invitons à lire scrupuleusement les conditions de participation et à les conserver avant de signer votre fiche d'inscription.**

Art 1 : Le marché est réservé aux artisans fermiers afin de promouvoir leurs productions personnelles ainsi qu'aux artisans d'arts créatifs ou à la revente.

Art 2 : Les horaires d'ouverture du marché sont fixés de **10 h à 18 h le dimanche**

Art 3 : L'installation des stands pour les produits fermiers se fera le dimanche entre 9 h et 10 h (**extérieur** de la salle polyvalente, mais à côté de la porte d'entrée de celle-ci).

Art 4 : L'installation des tables pour les arts créatifs se fera le dimanche entre 8 h et 9 h 45. Les emplacements seront **déterminés par l'organisateur**, possibilité d'installation la veille à partir de 17 h.

Art 5 : Les nappes, décors de table, guirlandes, multiprises et rallonges électriques **sont à la charge de l'exposant** mais sont fortement conseillés afin de réussir un marché festif.

Art 6 : Le droit de place est fixé à :

- 12,00 € la table de 1,80 m x 0,75 m pour l'intérieur (avec un **maximum** de 2 tables)
- 8,00 € le ml pour stand extérieur

Art 7 : Il est interdit de céder ou de sous-louer tout ou partie de son stand (**un seul artisan par place**).

Art 8 : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou casse pendant l'installation, la durée du marché et le démontage.

Art 9 : Les dossiers d'inscription devront **IMPÉRATIVEMENT** être envoyés pour le 31 octobre 2018 au plus tard. Il est **fortement conseillé**, cependant, de réserver votre emplacement dès à présent.

Art 10 : L'organisateur s'engage à faire connaître la manifestation par voie de presse (écrite et radio), et affiches. Il vous sera possible, à votre demande, de recevoir des affiches que vous êtes libre de distribuer autour de vous et chez les commerçants qui vous connaissent.

Art 11 : Afin d'assurer la promotion des artisans et créateurs, l'organisateur mettra sur son blog la liste des exposants. Y seront indiqués leurs : nom et spécialités, numéro de téléphone ....mais seulement si vous le désirez. Les exposants sont invités à préciser sur leur feuille d'inscription **s'ils ne désirent pas du tout figurer sur notre blog.**

Art 12 : Chaque exposant est tenu de participer au nettoyage de son emplacement à la fin du marché.

Art 13° : L'organisateur se réserve le droit de refuser un exposant s'il juge que ce dernier ne répond pas à son attente ou s'il y a trop de stands similaires.

Art 14 : Il n'est normalement pas possible de se désinscrire une fois inscrit. L'inscription indique que vous assumez effectivement la tranche horaire réservée. Cependant en cas de force majeure, veuillez contacter l'organisateur au **02 32 36 83 71**.

Art 15° : **Aucun exposant ne pourra partir sans avoir l'autorisation de l'organisateur pour le démontage de son stand.**

